

DROITS DE L'HOMME (10 DÉCEMBRE 1948)

Retours sur la genèse, regards sur l'actualité d'un acte fondateur

Le 10 décembre 1948 les États membres de l'Organisation des Nations Unies, réunis en Assemblée générale au Palais de Chaillot à Paris, adoptaient la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Œuvre de compromis, la Déclaration témoignait d'une volonté partagée de placer l'Homme au centre du nouvel ordre juridique international émergent aux lendemains de la Seconde guerre mondiale. Acte fondateur, elle inspirera par la suite de nombreuses conventions adoptées dans son prolongement. Texte déclaratoire annexé à une résolution de l'Assemblée générale, elle acquerra par ailleurs une valeur juridique qu'elle ne possédait pas initialement.

Le soixante-dixième anniversaire de son adoption fournit l'occasion de porter un regard rétrospectif sur la genèse de la Déclaration universelle des droits de l'homme, afin de saisir les enjeux comme la portée de son adoption, et d'étudier la place qu'elle occupe actuellement dans les différents ordres juridiques.

Renseignements :

Mme Elisabeth Rebillier
Hôtel Aubaret
15 rue Sainte Opportune
TSA 81100 - 86073 Poitiers cedex 09
05.49.36.64.40
elisabeth.rebillier@univ-poitiers.fr

Journée d'études ouverte à la formation continue des professionnels

Possibilité de stationner à proximité au parking souterrain Notre Dame Place du Marché, 4 voie André Malraux

JOURNÉE D'ÉTUDES



Organisée par le
Centre d'Études
et de COopération
Juridique
Interdisciplinaire
(CECOJI - EA 7353)

Sous la direction
de Florian AUMOND
(CECOJI)

Lundi 10 décembre 2018
10h00 -17h00

Faculté de Droit et des Sciences sociales
43, place Charles de Gaulle

Amphi Hardoin

www.droit.univ-poitiers.fr

PROGRAMME

10h00 - Allocution d'ouverture :

Monsieur Didier VEILLON, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences sociales

I. GENÈSE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

sous la présidence de **Florian AUMOND**, Université de Poitiers

10h15-11h15 - LE CONTEXTE

« **Les droits de l'homme au niveau universel à la veille de l'adoption de la Charte des Nations Unies** », **Adrien LAUBA**, Université de Poitiers

« **La mise en place de la Commission des droits de l'homme et du Comité en charge de la rédaction de la Déclaration** », **Laurent BOUCHARD**, Université de Poitiers

11h30-12h30 - L'ÉLABORATION

« **Une femme et des hommes. Le Comité en charge de la rédaction de la Déclaration** », **Céline LAGEOT**, Université de Poitiers

« **Un texte de compromis ? L'article 13 de la Déclaration** », **Marie-Françoise VALETTE**, Université de Poitiers

PROGRAMME

II. ACTUALITÉ DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

sous la présidence de **Philippe LAGRANGE**, Université de Poitiers

14h00-15h15 - LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DANS L'ORDRE JURIDIQUE INTERNATIONAL

« **Les prolongements de la Déclaration** », **Jean DHOMMEAUX**, Université de Rennes

« **La Déclaration dans le cadre des Procédures spéciales au sein du Conseil des Droits de l'homme** », **Jean-Manuel LARRALDE**, Université de Caen

« **La Déclaration dans le cadre de l'Examen périodique universel au sein du Conseil des droits de l'homme** », **Aboudermane BODE**, Université de Poitiers

15h30-17h00 - LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DANS LES ORDRES JURIDIQUES RÉGIONAUX ET NATIONAUX

« **La Déclaration dans la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme** », **Imelda AGBLEVON**, Université de Poitiers

« **L'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme à la lumière de la Déclaration** », **Thomas ONILLON**, Université d'Angers

« **La Déclaration dans les ordres juridiques nationaux** », **Dominique BREILLAT**, Université de Poitiers